

# Processus de transition

## Les partis politiques ne sulvent pas la cadence

Les cérémonies officielles marquant le début des travaux des trois comités interministériels formés dans le cadre de la transition ont eu lieu ce week-end. Les trois comités interministériels, désormais à pied d'œuvre pour une durée de deux ans, conformément à la période de transition, sont celui chargé du processus de transition démocratique, de

la réforme de la Justice et celui de la bonne gouvernance. La rapidité de la mise en place de ces trois comités et de toutes les mesures concernant la transition ont, force est de le reconnaître, une touche quelque peu militaire et expéditive. Les partis politiques mis devant le fait accompli, restent bouche bée. De la sortie des trois décrets régissant ces commissions jusqu'à leur installation par le Premier ministre, aucune formation politique n'a réagi. Que pensent l'APP, le RFD, l'UFP, le PRDS... de ces comités, de leur composition, de leurs prérogatives. Autant leurs réactions sont attendues, autant ils gardent le silence. Tout fonctionne comme si la classe politique, pour la gestion de la transition, s'en est remise à la bonne foi, à la bonne volonté du gouvernement et du CMJD, détenteur réel du pouvoir.

Ainsi, pour la création, la mise en place et le fonctionnement de ces trois comités qui gèreront de bout en bout la transition, les partis politiques n'ont pas été associés. Le CMJD et le gouvernement ont simplement promis de se concerter avec eux. Dans le décret portant institution du Comité interministériel pour la justice, il n'est même pas question de partis politiques ou de société civile. Il est uniquement question de "concertation avec le corps de la magistrature et l'ordre national des avocats". Les partis politiques n'auront donc pas à se prononcer ou à donner leurs avis sur un comité qui a pour

mission " de superviser le processus de transition visant à mettre en place un système judiciaire, transparent, crédible et répondant aux exigences de l'Etat de droit." Le plus étonnant, c'est que la société civile, notamment les ONG défenseurs des droits de l'Homme, comme le FONADH ou le CODED, n'auront pas voix au chapitre pour parler de l'instauration d'un Etat de droit. Et, le bureau du Forum de la société civile récemment élu, reste désespérément silencieux.

Quant au comité interministériel chargé de la bonne gouvernance, le décret portant son institution fait état seulement de " concertation avec le secteur privé et les organisations de la société civile." Les partis politiques sont donc également exclus de ce troisième comité chargé " de superviser, d'impulser, de programmer et suivre le processus visant à instaurer un système de bonne gouvernance qui préserve les deniers et bien publics et les droits de l'Etat, et respecte l'aspiration légitime des citoyens à un traitement égal devant le service public." Autrement dit, l'avis de l'APP, du RFD, du PRDS...ne sera pas demandé quand il sera question de prendre des mesures pour lutter contre la corruption, les détournements, quand il sera question de l'égal accès de tous à l'emploi, la promotion de la décentralisation...

Avec cette conduite quasi unilatérale de la transition, d'aucuns se demandent pourquoi il n'y a pas jusqu'ici une opposition au CMJD. Ou bien, aux yeux de la classe politique, avoir mis fin aux 20 ans de règne de Ould Taya, exonère les nouvelles autorités de toutes critiques? En politique, comme dans bien d'autres domaines, s'en remettre uniquement à la bonne foi des hommes, conduit souvent à de terribles déceptions.

**KHALILOU.B.DIAGANA**